

**MAIRIE DE VALMEINIER**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 8 AVRIL 2019**

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	9
Nombre de votants	11

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 8 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

**Étaient présents** : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Sylvain ICHARD, Éric TALLIA, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER.

**Absent ayant donné procuration** : Marie Paule FAUGERAS à Alexandra BAUDIN - Romary DESMOUGIN à Éric TALLIA.

**Date de convocation** : 25/03/2019.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

## **I – AFFAIRES FONCIERES**

**-Indivision TROCCAZ** : proposition de vendre à la Commune la totalité des parcelles situées sur Valmeinier. Le Conseil Municipal décide de reporter cette éventuelle transaction à l'année prochaine du fait que les crédits nécessaires ne sont pas inscrits sur le budget de cette année.

## **II -VOTE DU TAUX DES IMPOTS**

Monsieur l'adjoint en charge des finances propose au conseil municipal les taux d'impôts de l'année 2019. Au vu des variations, à la hausse, apportées sur les bases par les services fiscaux, les taux ne subiront pas d'augmentation.

Les taux proposés sont les suivants :

TAXES	BASE	TAUX	PRODUIT
Habitation	1 172 000.00	21.23	248 816.00
Foncier bâti	2 674 000.00	31.17	833 486.00
Foncier non bâti	5 000.00	157.78	7 889.00
CFE	2 113 000.00	30.05	634 957.00
<b>Total</b>			<b>1 725 148.00</b>

*Approuvé à l'unanimité.*

### III – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente les différentes demandes de subvention. Compte-tenu des demandes formulées par les associations de la commune et après examen, de celles-ci par la commission des finances, des bilans moraux et financiers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Âge d'Or	500,00 €
OCCE	150,00 €
ACCA	305,00 €
Ateliers créatifs	600,00 €
Ski Club	49 520,00 €
Ski Club FIS	8 000,00 €
Sauvegarde et valorisation du patrimoine	1 500,00 €
Freestyle	2 640,00 €
Comité des fêtes	2 000,00 €
Amicale Pompiers	800,00 €
Sou des Écoles	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 515,00 €</b>

*Approuvé à l'unanimité.*

### IV- BUDGETS PRIMITIFS : M49 – M14

Après un propos introductif et contextuel, Monsieur l'adjoint en charge des finances présente les deux budgets suivants :

#### A- Budget eau et assainissement – M49

Le budget primitif 2019 de l'eau et de l'assainissement s'équilibre à la somme de :  
+ 390 972.93 € en fonctionnement  
+ 338 042.31 € en investissement

*Approuvé à l'unanimité.*

#### B - Budget commune – M14

Le budget primitif 2018 de la commune s'équilibre à la somme de :  
+ 5 631 035.69 € en fonctionnement  
+ 2 477 493.80 € en investissement

*Approuvé à l'unanimité.*

## **V – TARIFS REMONTEES MECANIQUES SAISON 2019/2020**

Monsieur le Maire donne donc lecture de la grille tarifaire des forfaits de ski pour la saison 2019-2020.

Après avoir longuement débattu, notamment sur l'augmentation de ces tarifs, les membres du Conseil Municipal approuvent le tarif des forfaits mécaniques pour la saison prochaine.

## **VI- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

**Conseil d'école présenté par Isabelle GORIN** : 15 enfants saisonniers ont fréquenté cet hiver l'école. La cantine scolaire a également remporté un franc succès.

Certains élèves ont travaillé sur l'utilisation des énergies dans le bâtiment. Une visite du chantier de la nouvelle Mairie est prévue avec Monsieur le Maire.

Les enseignants et les élèves remercient les moniteurs de l'ESF pour les cours de ski et de snowboard.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

### **-Recrutement de saisonniers**

Pour faire face à un besoin saisonnier (entretien des espaces verts, fleurissement, débroussaillage, etc....), Monsieur le Maire propose de recruter 3 agents d'entretien polyvalents pour la période de mai à septembre 2019, au grade d'adjoint technique, échelon 1 à temps complet ; ainsi qu'un agent technique de mai à juillet 2019, pour le transport scolaire.  
*Approuvé à l'unanimité.*

### **-Adhésion au service Conseil en droit des collectivités proposée par le centre de gestion 73 et 69.**

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose aux collectivités et établissements publics de son territoire qui souhaitent y recourir un service de conseils juridiques.

Dans le cadre de ces missions, l'adhérent à ce service peut ainsi obtenir des juristes tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences.

Le cdg73 et le cdg69 se sont rapprochés afin de mutualiser ce service pour permettre aux collectivités de la Savoie d'en bénéficier.

Formalisée par une convention tripartite entre les deux centres de gestion et la collectivité adhérente, la mise à disposition de ce service s'opère en contrepartie du versement d'une participation annuelle à laquelle est susceptible de s'ajouter une participation supplémentaire dans le cas où la collectivité solliciterait la mise à disposition particulière d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux.

Le montant annuel de la participation en contrepartie de l'accomplissement de cette mission est fixé pour une commune de 501 à 5500 habitants à 0.87 € euros par habitant par an (arrondi à l'entier inférieur)

Le nombre d'habitants est déterminé en référence au dernier chiffre publié par l'INSEE (population totale- année N-1)

Ainsi pour la commune de Valmeinier, la participation s'élèverait à 448 euros.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **-Demande d'application du régime forestier**

Par manque d'information, le Conseil Municipal sursoit à cette demande d'application du régime forestier. Elle sera présentée à la prochaine séance.

#### **-Commune de Valmeinier – SEMVAL/FRAPNA (UTN et RM Sandonnière)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, l'arrêté d'autorisation UTN, pris le 27 avril 2016 par Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet coordonnateur du massif des Alpes, pour l'équipement par la Commune du secteur de « La Sandonnière » a été attaqué par les associations FRAPNA Savoie « Vivre et Agir en Maurienne » et « Valloire Nature Environnement et Avenir ».

Il indique que le Tribunal Administratif de Grenoble, par jugement en date du 5 mars 2019, a rejeté la requête de ces associations et les a condamnés à verser ensemble à la commune une somme globale de 1 200 € au titre des frais de procédure.

Par mémoire en date du 4 avril 2019, les trois associations requérantes ont déclaré se désister de leur requête enregistrée le 10 octobre 2017.

Monsieur le Maire propose de renoncer au versement de la somme de 1 200 € au titre des frais de procédure.

*Approuvé à la majorité des membres présents (10 pour – 1 contre).*

#### **VIII– INFORMATIONS DIVERSES**

Faires parts de naissance de Hugo et Tilian BAUDIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.